

Mouy refuse d'entrer dans la communauté de communes du Thelle

Une interview de Jean SYLLA, Maire et Conseiller Général de Mouy. Le Conseil Municipal de MOUY a refusé l'adhésion à la Communauté de Communes du pays de Thelle et s'est prononcé pour poursuivre la coopération intercommunale au travers du District.

OISE-AVENIR : Quels sont les objectifs affichés par les promoteurs de cette Communauté de Communes ?



Jean SYLLA: Ils s'inscrivent dans la logique de l'aménagement du territoire tel que prévu par l'Etat. En y regardant de près, il est davantage question de supracommunalité plutôt que d'intercommunalité.

Avec des exemples précis, on s'aperçoit que les communes ne décident plus, elles sont forcées d'accepter ce qu'on leur impose. C'est parce que j'ai le sentiment que d'ici peu, les communes ne pourront plus rien contrôler, que Mouy prend ses distances. Avec la mise en place de cette communauté de communes, quels sont les pouvoirs que vont conserver les communes ?

Pour Mouy, cela va se traduire par: "vous gardez ce qui est à vous et vous payez avec vos impôts" et de notre côté, nous mettons en place de nouvelles compétences avec à terme une augmentation de la fiscalité". C'est en gros ce qui en ressortira. Peut-on parler de volontariat dans ce domaine? Sûrement pas !

O.A. : Quels sont, selon vous, les raisons de s'opposer à l'intégration de votre commune dans cette nouvelle structure ?

J.S. : Au cours de ces derniers mois, une vision plus précise des compétences que pourraient prendre ce nouvel organisme s'est dégagée. Il en ressort entre autres que la communauté de communes ne prendrait pas en charge les installations sportives, les affaires culturelles (M.J.C.), ni l'eau et l'assainissement supportés par le District de Mouy. Il apparaît par ailleurs que le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Noailles espère que les



autres communes prennent en charge des projets qui lui sont propres (rénovation du collège, centre de secours contre l'incendie). Ces divers aspects n'avaient pas été évoqués à l'origine. Lorsque ces problèmes furent exposés, la majorité des autres communes est restée sourde aux demandes de Mouy. Si une communauté de communes se créait et ne reprenait pas les compétences intercommunales existantes du District de Mouy, auquel elle se substituerait, ceci conduirait à laisser à la charge de la seule commune de Mouy, la charge financière des dites compétences. Sur le plan financier, ce serait catastrophique pour Mouy.

En ce qui concerne la création de zones d'activités économiques, seuls les secteurs de Chambly et du Canton de Noailles (Novillers les Cailloux) semblent être les priorités de cette future structure.

O.A. : Etes-vous opposé à l'idée de coopération intercommunale et quelle forme doit-elle prendre ?

J.S. : L'expérience de 30 ans d'existence du District prouve que je ne me suis jamais opposé à une coopération volontaire des communes à partir du moment où elle est fondée sur une volonté partagée des acteurs et des décideurs locaux, respectueux des

identités de chacun. Aujourd'hui, il est inconcevable de faire cavalier seul. Néanmoins, la coopération doit se faire dans le respect des prérogatives, de l'autonomie et de la souveraineté des communes. Il faut veiller à ce que coopération intercommunale

ne soient pas synonyme d'intégration communale.

Face aux difficultés de gestion d'un nombre toujours plus grands de communes, il y a tendance pour certains à vouloir régler les problèmes en prenant sur le voisin (exemple du reversement de la Taxe Professionnelle) tout en laissant le soin aux communes qui ont des équipements de les laisser gérer seules.

La coopération intercommunale est nécessaire pour traiter les grandes questions de notre temps sans pour autant que des populations soient lésées par rapport à d'autres. C'est parce que l'esprit de solidarité intercommunale n'apparaît plus, que le Conseil Municipal a décidé de rejeter le périmètre proposé, de refuser l'adhésion à la communauté de communes, et de poursuivre l'intercommunalité au travers du District de Mouy.

Dans une interview au Parisien du 13/11 96

Raymond LAFFOLEY, maire de Villebray et secrétaire de l'Union des Maires de l'Oise précise qu'il s'oppose à

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PICARDIE VERTE

"Autrefois, il y avait des mauvais payeurs. Aujourd'hui, il y a des habitants qui ne peuvent plus payer". C'est sur la base de ce constat que Raymond LAFFOLEY s'oppose avec son Conseil municipal à la Communauté de Communes de Picardie Verte.

Quatre cantons (Granvilliers, Formerie, Marseille-en-Bauvaisis et Songeons) sont concernés.

Et pourtant, il ne refuse pas l'intercommunalité puisqu'il est président du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Songeons depuis vingt-quatre ans. "Mais je n'ai jamais vu de structure à fiscalité propre où les frais baissent, affirme-t-il. Le fonctionnement serait trop lourd".

Son autre crainte : le périmètre trop vaste. Quatre vingt treize municipalités seraient impliquées. "On aura un mini-parlement de 110 à 125 délégués. Chaque commune sera noyée", poursuit Raymond Laffoley. Dans cette structure rurale mammoth, il n'est pas convaincu par les projets d'aménagement du territoire proposés. "Dans la conjoncture actuelle, il n'y aura pas d'implantation d'usines et d'entreprises ici", ajoute-t-il. Le maire dénonce en filigrane les dangers d'une coquille vide.